

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2018

DÉCISION N° 2018 / 111 / SMVM MORBIHAN / 1

PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER DU GOLFE DU MORBIHAN

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu le courrier de Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet du Morbihan, en date du 29 octobre 2018 demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable, en application de l'article L.121-17, et selon les modalités de l'article L.121-16-1,

Considérant que,

- cette concertation intervient à un stade d'avancement de la procédure permettant encore de débattre des objectifs et principales orientations du SMVM du Golfe du Morbihan révisé,

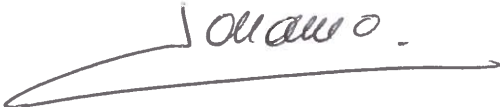
après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique :

Madame Danielle FAYSSE et Monsieur Jean-Paul PUYFAUCHER sont désignés garants de la concertation préalable du projet de révision du schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan.

La Présidente



Chantal JOUANNO